



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

**ELECTION des MEMBRES de la  
CHAMBRE de COMMERCE et d'INDUSTRIE de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE  
et  
des MEMBRES de la  
CHAMBRE de COMMERCE et d'INDUSTRIE TERRITORIALE de COTE-D'OR  
et des  
DELEGUES CONSULAIRES**

**2 NOVEMBRE 2016**

**DEPOT DES CANDIDATURES**

L'élection des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bourgogne-Franche-Comté, des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Côte d'Or et des délégués consulaires se déroulera le 2 novembre 2016 pour élire :

- 95 membres à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bourgogne-Franche-Comté
- 50 membres à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Côte d'Or
- 250 délégués consulaires dans le ressort de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Côte d'Or.

**Les candidatures, doivent être déposées :**

**Préfecture de la Côte-d'Or – Cité Dampierre –  
6 rue Chancelier de l'Hospital – Bureau Elections et Réglementations  
Rez-de-chaussée – Aile B à DIJON**

**du vendredi 16 Septembre 2016 au jeudi 22 septembre 2016**

**de 9h à 12h00 et de 14h 00 à 16h 00 les jours ouvrés**

**le dernier jour, soit le vendredi 23 Septembre 2016 , de 9h à 12 h00 heures dernier délai**

Aucun autre mode de transmission, notamment par voie postale, télécopie ou messagerie électronique n'est admis.

Les déclarations de candidatures devront être remises personnellement par les candidats ou leur mandataire. Ce dernier devra se munir d'une pièce d'identité.

Pour plus de précision, des notices à l'attention des candidats et des modèles de déclaration de candidature, sont disponibles sur le site internet de la Préfecture : [www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr) à la rubrique « Politiques Publiques » - « Citoyenneté et Elections » - « Elections » - « Elections à la chambre de commerce et d'industrie de Côte-d'Or »